



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire, et en présence du public.

Membres en exercice : 12	Présents : MM Claudine ROUSSEAUX (Maire) - Alain HARBULOT (Adjoint) - Maria KUENTZ (Adjoint) - Thérèse FRANCISCO - Muriel MORA – Régis RANDONNEIX – Ludovic VIE
Date de convocation : 13 mars 2025	
Secrétaire de séance : Muriel MORA	Représentés : Pouvoir de Christophe PIERRE à Claudine ROUSSEAUX Pouvoir de Jean-Michel DEBAILLEUX à Alain HARBULOT Pouvoir de Stéphanie LALINNE à Maria KUENTZ
Présents : 7	Absents excusés : Gladys CAMIAT Absents : Patricia BENMIMOUN

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité en incluant l'ajout de la mention de la présentation du projet d'aménagement de l'aire de tri sélectif des verres réalisée en fin de Conseil.

Délibérations

DE n°2025-CM02-01 – Avis sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loivre

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 et suivants, et R.153-3,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Loivre, approuvé le 23 février 2016,

Vu sa délibération 2023-CM03/03 en date du 09 juin 2023 demandant à la Communauté Urbaine du Grand Reims d'engager une procédure de révision allégée n°1 de son PLU afin de permettre de répondre aux objectifs d'un projet en zone 1AU et 1AUe du PLU pour lequel notamment la morphologie et l'emplacement de ces zones doivent être modifiés impactant la zone naturelle et donnant son avis sur les modalités de concertation

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-2023-74 du 30 mars 2023 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU et définissant les objectifs,

Vu la décision du bureau communautaire n°BC-2023-56 du 09 novembre 2023 définissant les modalités de la concertation de la révision allégée n°1 du PLU,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision allégée ont été achevées,

Considérant les pièces du dossier de projet de PLU,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Madame le Maire rappelle aux élus que 2 procédures sont simultanément en cours :

- 1) Adaptation du PLU de Loivre au SCoT de 2016 (réduction de la surface en zone urbaine) ;*
- 2) Modification de la zone des Fontaines : changement de l'implantation de la zone 1AU et 1AUe en conservant les mêmes superficies.*

La présente concertation concerne la zone des Fontaines pour laquelle un registre a été mis à disposition du public. Madame le Maire procède à la lecture des observations des administrés et des réponses proposées par le Bureau d'Etudes.

Il est rappelé que la révision allégée du PLU a pour objectif de permettre l'implantation du projet, et n'a pas pour objectif de faire évoluer ou de remettre en cause le projet d'urbanisme. C'est pourquoi, les remarques relatives au projet ne peuvent être prises en compte dans le cadre de la présente procédure de révision allégée du PLU de Loivre.

Suite à cette concertation, une enquête publique sera réalisée avant l'approbation du PLU modifié en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU tels qu'annexés à la présente.

Informations du Maire :

* **Projet d'aménagement du quai de Loivre (ancien SILO) :**

- Des réunions ont eu lieu le 3 mars avec le service périscolaire/association familles rurales ainsi qu'avec la responsable de la crèche en présence d'AGENCIA pour recenser leurs besoins. Suite à ces rencontres, il est présenté aux élus les nouvelles surfaces ainsi que les schémas de fonctionnement général des différents bâtiments.
- Des demandes de devis sont en cours pour le Dossier Loi sur l'Eau suite à la déclaration sans suite du marché public.
- Une présentation du projet à VNF va être réalisée prochainement.

* **Agenda :**

- Repas des aînés le 22 mars à 12h ;
- Conseil Municipal relatif au vote du budget le 31 mars ;
- Fête de la Nature le 24 mai.

Questions diverses :

* **Thérèse FRANCISCO :**

Serait-il possible de remettre en état le terrain de boule en faisant venir un camion de grève ?

* **Ludovic VIE :**

La circulation rue de Verdun est difficile pour les engins agricoles avec les poteaux plastiques installés devant le réfectoire de l'école ; le rétrécissement de la chaussée pourrait être réalisé définitivement avec deux ilots facilitant le passage des engins et camions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 49